



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

Rapport de la Commission des finances sur le préavis 2020-10 relatif au nouvel aménagement de la Place du Marché

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs Christoph Roesler, Pierre Athanasiades, Jean-Philippe Marlétaz, Xavier Noël et moi-même s'est réunie le 7 octobre dernier dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, dans le respect des distances, pour étudier ce préavis. Étaient excusés Madame Anna Russo et Monsieur Michaël Dupertuis. La commission ordinaire composée de Madame Sandrine Moesching-Hubert, rapporteur et Messieurs Rolf Bolli et David Fankhauser nous ont rejoint une fois l'étude de la partie strictement financière terminée.

Le municipal Alberto Cherubini et l'architecte communale Elena Regazzoni étaient présents lors de la totalité de cette séance. Le municipal Daniel Hediger nous a rejoint en même temps que la commission ordinaire. Nous tenons à les remercier tous d'avoir répondu avec précision à nos questions et en particulier Madame Regazzoni pour la présentation du film d'animation permettant de découvrir le projet.

Au budget 2020, dans le plan financier de la page 83 figure un montant de Fr. 1'000.000.00 pour le réaménagement de la Place du Marché. La différence par rapport au préavis que nous traitons vient du fait que lors de l'établissement du budget, l'évaluation du coût avait été faite par une simple estimation.

En page 7 du présent rapport, dans le détail du coût, figure un montant de Fr. 15'830.00 pour la remise en valeur du Monument Forneret. C'est suite au postulat demandant le réaménagement de la Place et le déplacement du monument au cimetière que le compte 430.5010.387 Aménagement Place du Marché, page 112 des comptes 2019 a été ouvert, cette remise en valeur étant la première dépense en relation avec le présent préavis.

Notre commission s'est interrogée sur la pertinence de mettre une patinoire démontable sur la Place du Marché. Monsieur le municipal Cherubini nous a informé que son idée était de mettre cette patinoire sur la Place 2 à 3 semaines en fin d'année puis d'éventuellement la déplacer sur un des terrains du collège de la Servanne ou ailleurs. Si l'idée n'est pas mauvaise en soi, doit-elle vraiment faire partie de la dépense relative au réaménagement de la Place du Marché ? Nous sommes d'avis que non, qu'elle devrait plutôt faire partie des installations sportives si tant est que nous en achetions une.

D'autre part, les frais de fonctionnement ne sont pas compris dans le montant de Fr. 140'000.00. Il faut savoir que des patins particuliers, moins coupants que les patins à glace sont nécessaires pour une telle patinoire. Dès lors, il est impératif d'avoir une personne en charge de la surveillance et de la location des patins pour que la patinoire puisse être utilisée. Cette dépense n'a pas été chiffrée !

Compte tenu de ces deux remarques, notre commission souhaite que cette dépense soit abandonnée et que le montant de Fr. 140'000.00 soit déduit du plan financier du préavis.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

La commission des finances propose dès lors d'amender les conclusions en conséquence. Le montant total arrondi TTC du crédit s'élèvera dès lors à Fr. 1'740'000.00 (1'770'930.00 – 140'000.00 patinoire – 20'000.00 divers et imprévus + TVA 7,7%)

Situation financière actuelle de notre Commune

Selon notre municipal des finances et Syndic Pierre Rochat, nous devrions atteindre, cette année, l'équilibre financier. Ceci pour autant que les recettes fiscales atteignent le montant estimés au budget et que le choix d'un montant plutôt optimiste dans le barème du Canton concernant l'impôt sur le bénéfice des entreprises s'avère avoir été le bon.

En ce qui concerne les dépenses relatives au Covid-19, elles sont, pour l'instant, compensées par les économies dues notamment aux suppressions des camps scolaires.

Le remboursement d'emprunts à long terme à taux d'intérêt élevé alors que les nouveaux emprunts contractés sont à un taux de 0,45% permettra à la charge d'intérêts de continuer à baisser.

La dette brute à fin 2020 devrait se situer à 55 millions alors que le plafond d'endettement est fixé à 75 millions de francs.

Les chiffres ne vont probablement pas être aussi réjouissants pour l'année prochaine et les suivantes, ce qui doit nous pousser à être très prudents quant à nos futurs investissements et mettre en œuvre que ce qui est nécessaire.

Nous pensons que la Place du Marché doit être une exception ! En effet, même si ce réaménagement n'est pas indispensable, il est nécessaire et bienvenu. Le postulat déposé par le groupe PLR était également signé par le parti Ouverture, le parti Socialiste et le parti UDC ce qui prouve que la grande majorité des conseillers souhaite que ce réaménagement se fasse enfin ! De plus, les réactions très enthousiastes des personnes ayant vu le film d'animation sur les réseaux sociaux portent à croire que le projet atteint son but. En ces temps moroses, créer un espace agréable, beau et ouvert à toutes et à tous est une lueur dans un futur qui est un peu flou.

Après déduction de la part prise en charge par les TPC, déduction de la patinoire et des taxes y relatives, et en espérant que les divers et imprévus n'atteignent pas 15%, nous pourrions arriver à une dépense d'environ Fr. 1'200'000.00. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre pour faire des économies et non pas de profiter du montant qui serait encore disponible par rapport au crédit accordé pour faire des dépenses supplémentaires.

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 2020/10 amendées selon la proposition détaillée plus haut et de voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis 020/10 ;

Oui le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Bex décide :



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances



1. d'autoriser la Municipalité à procéder à un nouvel aménagement de la Place du Marché ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extra budgétaire de Fr. 1'740'000.00 ;
3. de porter en déduction la participation des Transports Publics du Chablais estimée à Fr. 410'000.00 ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'268'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 63'400,00 par an ;
5. de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 62'000,00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 3'100.00 par an ;
6. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.